

## **Changement de statut de résident étranger**

### **Si vous souhaitez changer votre statut de résident étranger**

Si vous souhaitez changer votre actuel statut de résident, adressez-vous au bureau de l'immigration, de l'émigration et des résidents étrangers de votre arrondissement. La demande de changement de statut engage des frais administratifs.

Exemple de situation :

- Un étudiant étranger ayant terminé ses études trouve un travail : il souhaite continuer de vivre au Japon
- Une personne épouse un ressortissant japonais

### **Documents nécessaires**

Les documents nécessaires diffèrent selon le statut de résident étranger actuel et les conditions de prolongation de séjour de la personne concerné.

Renseignements :

Office de l'immigration, de l'émigration et des résidents étrangers d'Osaka, bureau de Kobe  
(Kobe chiho godo chosha, 29 Kaigan-dori Chuo-ku Kobe)  
Tél 078-391-6377